

RAPPORT ANNUEL 2024



PROTECTEURS D'AVENIRS





SOMMAIRE

Extrait du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration	p 4
Les Chiffres clés de l'Institution	p 15
La Gouvernance d'Uniprevoyance	p 18
Les Comptes	p 21
Annexes Comptables	p 26
Rapports des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels	p 58
Les Résolutions	p 70



Extrait du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration Exercice 2024

PREAMBULE

Le Conseil d'Administration établit annuellement un rapport de gestion sur l'exercice écoulé qu'il soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ce rapport fait partie du rapport annuel composé également des comptes et de leurs annexes.

Le présent rapport a été examiné et validé par le Conseil d'Administration de l'Institution le 2 avril 2025.

Il sera présenté et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Uniprévoyance du 19 juin 2025.

CADRE GENERAL, ECONOMIQUE ET FINANCIER

CROISSANCE MODEREE ET NORMALISATION DES POLITIQUES MONETAIRES

Dans un contexte géopolitique toujours préoccupant (conflits au Moyen-Orient, guerre russo-ukrainienne...) mais sans retombée majeure sur l'économie mondiale, la croissance a progressé modérément (+3,1%)¹ sans réelle reprise ou véritable ralentissement. L'année 2024 a été marquée par des divergences et le début d'un contraste qui tend à être structurel entre les Etats-Unis et l'Europe. En effet, les taux de croissance ont progressé à des rythmes différents. La croissance du Produit Intérieur Brut des Etats-Unis a été de +2,6%¹ sur l'année, alors que celui de l'Union Européenne n'a augmenté que de 0,7%¹.

¹ Données encore provisoires à la date de rédaction du document

Les politiques monétaires de la Banque Centrale Américaine (FED) et de la Banque Centrale Européenne (BCE) ont porté leurs fruits en favorisant une baisse de l'inflation qui semble durable. Dans ce contexte, les banques centrales ont commencé à baisser leurs taux directeurs en 2024. La Banque Centrale Européenne a débuté la baisse de ses taux en juin pour les ramener de 4,00% à 3,00% (taux de facilité de dépôt) fin 2024, par 4 diminutions successives. La Banque Centrale Américaine a attendu septembre pour initier la baisse de 5,25% à 4,25% fin 2024.

De nouvelles baisses sont attendues en 2025 notamment de la part de la Banque Centrale Européenne sur le premier semestre, pour atteindre 2% à l'été 2025.

En Europe, des disparités se manifestent en termes de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) entre les pays du sud et du nord, avec des progressions plus fortes pour les premiers que pour les seconds (par exemple, +3,2%¹ pour l'Espagne et -0,2%¹ pour l'Allemagne).

La croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) de la France s'établit à +1,1% en 2024 proche de celle de 2023 (+0,9%) et le taux de chômage s'est stabilisé autour de 7,3%.

L'inflation a poursuivi sa baisse en France en 2024 et s'établit en moyenne annuelle à 2,3% (IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé – inflation totale)). Elle était de 5,7% en 2023.

PRINCIPALES REALISATIONS

UNE CROISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES DYNAMIQUE

La progression du chiffre d'affaires de l'Institution est restée dynamique en 2024 (+10,8%) permettant à Uniprévoyance de dépasser un milliard d'euros. Dans le même temps les effectifs assurés sont également en augmentation pour atteindre 1 500 000 personnes protégées.

Ce résultat de nouveau très positif est réalisé grâce un développement commercial dans les tendances anticipées et une progression naturelle des portefeuilles assurés plus importante que celle anticipée.

Concernant l'offre OCCEA (outil de souscription digital destiné aux courtiers), l'axe de développement de nouvelles offres spécifiques pour des partenaires de l'Institution, avec un élargissement aux Assurtechs, a été renforcé. La nouvelle offre interprofessionnelle prévoyance (modulaire) a été lancée. L'année 2024 a été également marquée par la mise en place des premières API (« Application Programming Interface » ou « Interface de Programmation d'Application ») pour des partenaires de l'Institution. En lien avec l'évolution de la réglementation, les mises en conformité des offres CCN (Conventions Collectives Nationales) se poursuivent.

Le développement des offres de services s'est poursuivi. Les actions commerciales en soutien à l'inspection ont été développées ainsi que la communication vers les partenaires de l'Institution. La présence sur les congrès ou les événements syndicaux et la promotion de l'action sociale ont été renforcées.

Une solution de remise des notices aux assurés contre une signature dématérialisée a été mise en place.

Le logo et les visuels de l'Institution ont été modernisés – avec l'adoption du slogan « Protecteurs d'Avenirs ». La communication institutionnelle externe via les réseaux sociaux, notamment sur les services et les ressources humaines, a été développée.

Dans le même temps, les équipes ont participé à plus de 30 appels d'offres grands comptes, permettant d'anticiper une croissance nette pour 2025 liée au développement commercial, de nouveau proche de 4% du chiffre d'affaires. A cette croissance, viendra s'ajouter l'impact des nécessaires majorations de cotisations pour maintenir les équilibres des portefeuilles assurés dans un environnement de consommations santé et prévoyance toujours élevées.

IMMOBILIER

Uniprévoyance a déménagé le 29 janvier 2024 de Vincennes (94 300 – 10 Rue Massue) à Montreuil (93 100 – 38/42 Rue Cuvier). En amont de ce déménagement, l'Institution a réalisé des travaux d'aménagement des locaux et des bureaux pour accueillir l'ensemble des salariés de l'entreprise dans un environnement de travail moderne et favorisant la convivialité et les échanges. Conformément aux objectifs fixés, le projet est mené dans un cadre budgétaire globalement équivalent à celui des locaux de la rue Massue à Vincennes.

Le projet d'Uniprévoyance de déménager dans de nouveaux locaux s'est inscrit dans un projet plus large que le périmètre de l'Institution et concerne l'ensemble de la SGAPS UGO. Ainsi, la MCCI et les équipes parisiennes de Smatis France sont regroupées à Montreuil depuis fin avril 2024. Ce regroupement a marqué une étape importante pour le groupe, lui permettant d'envisager des synergies complémentaires.

CYBERATTAQUE

L'année 2024 a été marquée par une cyberattaque dont a été victime Uniprévoyance le 20 mai 2024. L'Institution a immédiatement déclenché ses plans de continuité et de reprise d'activité jusqu'au 12 juillet 2024, avec une reprise progressive de l'ensemble de ses activités. Des communications régulières ont été mises en place à destination des clients, assurés et partenaires de l'Institution tout au long de la gestion de la crise par l'Institution. Les conséquences opérationnelles ont été importantes avec notamment le report de certains projets à 2025. La mobilisation sans faille de l'ensemble des équipes a permis de limiter les impacts auprès des clients et des partenaires de l'Institution.

TECHNIQUE / SOUSCRIPTION ET PRODUITS

Les équipes ont accompagné tout au long de l'année les réponses aux appels d'offres, le développement commercial ainsi que l'évolution et l'optimisation de l'offre OCCEA (outil de souscription digital destiné aux courtiers).

Dans un environnement marqué par des dépenses de santé et de prévoyance toujours plus élevées à la charge des organismes complémentaires, l'Institution a maintenu une politique rigoureuse de souscription et d'analyse des contrats, tant lors des appels d'offres que des renouvellements annuels, pour maintenir les équilibres techniques des portefeuilles assurés.

GESTION

Dans un contexte d'augmentation significative des volumes gérés par l'Institution, les équipes ont été renforcées, l'organisation des services a été adaptée et une prestation de débordement (gestion des prestations arrêt de travail) a été mise en place auprès d'un partenaire spécialisé dans ces activités.

L'étude pour la dématérialisation du certificat médical détaillé a été initiée.

Les projets pour une meilleure maîtrise des risques et du pilotage des activités ont été poursuivis, avec notamment le renforcement permanent des actions de suivi de la délégation de gestion et de sa conformité (poursuite du déploiement des nouveaux protocoles de gestion et du contrôle des opérations déléguées) et de celles de recouvrement des cotisations dont les appels sont délégués par l'Institution.



GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

Les principaux projets de l'année 2024 se sont articulés autour de :

- L'accompagnement dans le développement des activités et des services clients de l'Institution avec notamment la poursuite du développement OCCEA (outil de souscription destiné aux courtiers) et la refonte de l'extranet ;
- L'installation de la salle informatique dans les locaux de l'Héliaque à Montreuil et de la concrétisation de l'externalisation des serveurs informatiques et du stockage de données dans le cloud ;
- La restauration des systèmes d'information suite à la cyberattaque, avec notamment une accélération du programme d'investissement pour renforcer la sécurisation des systèmes d'information, dans un contexte de risques cyber accrus (digitalisation des métiers de l'assurance et des relations avec les partenaires) ;
- La mise en place à la réglementation DORA (« Digital Operational Resilience Act » ou résilience numérique informatique) : réalisation d'une analyse d'écart, élaboration d'un plan d'action et premières mises en œuvre.

Le projet Open-Up (changement de l'outil de gestion des cotisations et des prestations) s'est poursuivi avec la poursuite de la réalisation des développements par l'éditeur et des recettes informatiques et métiers associées. La réalisation des interfaces est en cours. Il est anticipé la mise en production technique d'un premier lot de contrats au cours du premier trimestre 2025. Ce projet concerne et implique l'ensemble des métiers de l'Institution.

ACTIVITES FINANCIERES, ACTUARIELLES ET PRUDENTIELLES

Les maquettes de présentation des comptes de résultats des clients ont été modernisées pour mieux répondre aux besoins des équipes commerciales et des partenaires et clients de l'Institution.

Dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de la croissance économique couplé à de premières baisses des taux d'intérêt, les grands principes de l'allocation stratégique et tactique des placements moyen/long terme ont été réaffirmés.

Les adaptations apportées par une évolution de la réglementation aux états de reportings à destination de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution) ont été réalisées.

Dans le cadre de l'article 29 de la Loi Energie Climat, l'Institution met en œuvre une politique pragmatique et progressive d'intégration et de développement de critères « ESG » (environnementaux, sociaux et gouvernance) notamment dans sa politique d'investissement, en accord avec ses valeurs de solidarité, d'écoute et de transparence. Les objectifs ont été complétés et le rapport adapté aux évolutions de la réglementation. Les obligations résultant de la directive CSRD (Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité) ont été étudiées.

D'une manière générale, les actions pour une meilleure maîtrise des risques et du pilotage des activités et une optimisation des processus de production réglementaire ont été poursuivies.

ADMINISTRATION GENERALE

Le marché du travail dans le secteur de l'assurance est resté sous tension en 2024, avec une inflation sur les salaires et un turnover, encore significatifs.

Au-delà du déménagement dans des locaux rénovés et conviviaux, l'Institution a poursuivi les investissements pour développer la marque employeur. Parmi les plus marquants : la mise en place d'un bilan social individuel, la revalorisation de la cooptation et la mise en place de moments conviviaux entre collaborateurs. Les rémunérations ont été augmentées dans le cadre de l'accord collectif sur les salaires 2024 et les performances récompensées par des augmentations individuelles. Le plan de développement des compétences a été maintenu, avec un budget supérieur aux obligations légales. Grâce à une politique sociale active en la matière, le score de l'index d'égalité hommes/femmes est resté à un niveau très élevé et en progression par rapport à celui de l'an passé (65/65 pour 3 critères (et un critère réglementairement non calculable) en 2024 vs 95/100 en 2023), la promotion de l'alternance a été réaffirmée et les compétences renforcées.

Dans le cadre d'une volonté de développement de la prise en compte de critères « ESG » (environnementaux, sociaux et gouvernance) dans l'ensemble des activités de l'Institution, Uniprévoyance s'est inscrite dans le programme de la Climate School en juin 2024, à l'occasion de la journée de l'environnement. Un programme de formation sur 2 ans a été mis en place, avec un objectif ambitieux de former 100% des collaborateurs.

SGAPS UGO

Les actions de coordination entre les membres et les mises en œuvre de synergies se sont poursuivies avec notamment pour Uniprévoyance, les actions de développement (appels d'offres communs et OCCEA), la mutualisation des fonctions clés, de celle de direction générale avec Smatis France et d'une direction commune des systèmes d'informations. Elles ont été développées en 2024 avec notamment :

- La concrétisation de 3 affaires en commun en 2024 et le renforcement des actions de développement communes avec le lancement d'une offre OCCEA destinée à un courtier pour laquelle Smatis France est assureur et gestionnaire pour la partie des travailleurs non salariés (TNS) et Uniprévoyance de l'offre salariés ;
- L'utilisation du SAV Smatis France par Uniprévoyance en support des clients de l'Institution pour les aider dans leurs démarches, dès que cela est nécessaire et pertinent ;
- La recherche systématique de convergence et mutualisation au sein de la Direction commune des Systèmes d'Information entre Smatis France et Uniprévoyance ;
- La mise en place de la réglementation DORA (« Digital Operational Resilience Act » ou « résilience numérique informatique »), avec un prestataire commun aux 3 entités et la recherche de mutualisation dans les travaux de mise en conformité à réaliser ;
- L'analyse des obligations de la Directive CSRD (Directive relative à la publication d'informations en matière de durabilité).

RESULTATS GLOBAUX : CROISSANCE, FONDAMENTAUX SOLIDES ET RESILIENCE

Dans ce contexte, la croissance du chiffre d'affaires de l'Institution est restée dynamique en 2024 (+10,8%), permettant à Uniprévoyance de dépasser 1 milliard d'euros ! Il s'est établi à 1 021M€ à fin 2024. Ce résultat de nouveau très positif est réalisé grâce un développement commercial dans les tendances anticipées et une progression naturelle des portefeuilles assurés plus importante que celle anticipée:

- De nouveaux clients ont fait confiance à Uniprévoyance pour assurer leurs salariés et des clients en portefeuille ont confié des volumes d'activité supplémentaires à l'Institution ;

- Une croissance significative des cotisations de certains portefeuilles assurés (grands comptes et branches), en lien avec les renégociations effectuées et la progression des masses salariales depuis 2 ans (inflation des salaires et recrutements) ;
- Un développement équilibré du chiffre d'affaires, avec une croissance de 10,0% pour la santé et de 12,5% pour la prévoyance. La production OCCEA (outil de souscription digital mis à la disposition des courtiers) reste dynamique tout comme celle du segment standard dans son ensemble.

Les effectifs assurés progressent pour atteindre 1 500 000 personnes protégées.

Dans la continuité des 2 années précédentes, le niveau de sinistralité est de nouveau affecté par l'environnement macro-économique : inflation des dépenses en santé, nombre des arrêts de travail et absentéisme toujours élevés, vieillissement de la population active, progression des indemnités et des rentes versées en lien avec l'évolution des salaires, les revalorisations de prestations ... et les décisions gouvernementales (désengagements, revalorisations des actes...). La dégradation du niveau de sinistralité est en partie compensée par l'augmentation des taux des rendements financiers (taux technique ou d'actualisation) générant toutes choses égales par ailleurs, une baisse du montant provisionné pour couvrir les engagements longs.

La politique de souscription rigoureuse, la surveillance du portefeuille, l'aménagement des garanties et l'augmentation des cotisations appelées auprès des entreprises lorsque cela était nécessaire ont permis de maintenir les équilibres techniques bruts de l'Institution.

Uniprévoyance a été victime d'une cyberattaque le 20 mai 2024. L'Institution a immédiatement déclenché ses plans de continuité d'activité et de reprise d'activité jusqu'au 12 juillet 2024, avec une reprise progressive de l'ensemble de ses activités. Les comptes 2024 prennent en compte les conséquences de cet événement avec un impact financier maîtrisé à l'échelle de l'Institution.

Malgré cet événement, les résultats techniques, soutenus par la dynamique de croissance du chiffre d'affaires, une évolution mesurée des investissements pour accompagner le développement de l'Institution et des dépenses récurrentes maîtrisées dans un marché de l'emploi encore sous tension, permettent de consolider la solidité financière de l'Institution et démontrent une fois de plus la capacité de résilience de celle-ci. Les fondamentaux de l'Institution ont été maintenus à des niveaux satisfaisants. Le taux de rentabilité des fonds propres est un peu supérieur à 2,5% et le taux de redistribution des cotisations encaissées se maintient à plus de 90%, en restant l'un des meilleurs du marché.

L'environnement financier reste complexe et volatile y compris sur les marchés obligataires. Les marchés actions ont été positifs en 2024 permettant de réaliser des arbitrages sur les positions détenues sur ces marchés. L'Institution a également su tirer profit des évolutions de taux et des épisodes de volatilité pour ajuster son positionnement en améliorant le taux de rendement moyen de ses portefeuilles obligataires et monétaires. Le résultat de la gestion des placements est en progression importante par rapport à 2023, avec une augmentation significative des revenus générés par la gestion de la trésorerie.

L'impôt sur les sociétés a été déterminé selon la réglementation en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Le résultat net progresse pour atteindre +3,9 M€ en 2024 (contre +2,8 M€ en 2023).

Le montant des fonds propres à fin 2024 de l'Institution est de 139,2 M€, soit une augmentation de 2,8% limitée au seul résultat de l'exercice.

Le taux de couverture du capital de solvabilité requis fait l'objet d'une communication détaillée dans le cadre d'un rapport distinct, nommé « Rapport sur la solvabilité et la situation financière » (ou « SFCR »). Pour information dans le présent rapport, le taux de couverture est de 358% au 31 décembre 2024.

AUTRES INFORMATIONS

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2024 et le 2 avril 2025, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Institution.

PERSPECTIVES

Les axes stratégiques de l'Institution sont reconduits pour 2025 avec une vigilance encore toute particulière aux évolutions de l'environnement (inflation, croissance et géopolitique notamment) et ses impacts sur l'activité d'Uniprévoyance (évolution des taux d'intérêt et des masses salariales). Une attention particulière sera portée à l'évolution du niveau de sinistralité des contrats santé et prévoyance et des décisions gouvernementales (désengagements, revalorisation des actes, taxes et impôts complémentaires...) pesant sur les équilibres techniques bruts de l'Institution. Dans ce cadre, l'Institution devrait de nouveau connaître une croissance de son chiffre d'affaires.

L'élargissement de l'offre de produits standards OCCEA (outil de souscription digital mis à la disposition des courtiers), la recherche de nouveaux partenaires et le développement des API (« Application Programming Interface » ou « Interface de Programmation d'Application ») pour faciliter l'accès à l'outil, vont se poursuivre en 2025.

Afin de mieux répondre aux besoins des équipes commerciales et des partenaires et clients de l'Institution :

- Le projet de modernisation des processus de souscription des contrats sur-mesure pour la prévoyance devrait débuter en 2025 (édition automatique des contrats et paramétrage des contrats simplifié) ;
- Les outils de mise à disposition des comptes de résultats clients vont être améliorés avec la réalisation du projet Unibox et une nouvelle génération de présentation des comptes clients sera mise en œuvre.

Face à un marché du travail qui reste en tension dans le secteur de l'assurance et plus spécifiquement dans certaines fonctions (actuariat, souscription, informatique, comptabilité ...) et à un turnover encore important subi par l'Institution, Uniprévoyance a pour principal challenge en 2025 de finaliser les recrutements et de fidéliser les équipes et les compétences, en poursuivant le développement de la marque employeur et en accroissant l'attractivité de l'entreprise.

La sécurisation des systèmes d'information sera de nouveau un thème majeur de 2025 pour lequel des investissements seront de nouveau réalisés. La poursuite de la mise en conformité à la réglementation DORA (« Digital Operational Resilience Act » ou « Résilience Opérationnelle Numérique »), la définition d'un nouveau plan de reprise d'activité et la mise en œuvre des recommandations des audits de sécurité en sont des exemples.

Consciente des enjeux en la matière, les investissements relatifs aux problématiques de durabilité vont être poursuivis. Les actions pour favoriser le recrutement ou le recours à des travailleurs en situation de handicap vont être maintenues. Les politiques relatives aux problématiques ESG (Environnement, Social, Gouvernance) et RSE (Responsabilité

Sociétale des Entreprises) ainsi que les objectifs de l'Institution en la matière vont être précisés et accentués, notamment en lien notamment avec l'article 29 de la Loi Energie Climat. Le programme de la formation de la Climate School va être poursuivi. La poursuite des travaux relatifs à la mise en œuvre de la directive européenne CSRD (« Corporate Sustainability Reporting Directive » - Reporting extra-financier encourageant le développement durable des entreprises) à laquelle l'Institution devait être soumise à compter de 2025 sont suspendus dans l'attente des votes sur les propositions de simplification de la directive européenne et de celles du gouvernement français de reporter la mise en application.

Face à l'accroissement de l'activité gérée en direct et un équilibre fragile entre les charges et les ressources, la mise en place d'un débordement pour les activités de gestion des prestations arrêt de travail devrait être pérennisé – permettant de garantir aux clients et assurés de l'Institution, les engagements pris en termes notamment de qualité et de délais de traitement.

La construction du futur système d'information (projet Open Up - changement de l'outil de gestion des cotisations et des prestations) va se poursuivre avec l'objectif de la livraison de plusieurs brisques techniques successives en 2025. La solution de mobilité pour les salariés (téléphonie) sera finalisée.

De nouveaux projets de développement et d'adaptation de produits et services innovants seront entrepris et mis en œuvre. L'évolution des extranets assurés en entreprises, la dématérialisation des certificats médicaux détaillés en sont des exemples. L'utilisation des données DSN (Déclaration Sociale Nominative) va être renforcée et une réflexion va être menée pour aboutir à un projet visant à mieux structurer la Relation Clients.

Les projets pour une meilleure maîtrise des risques et de pilotage des activités seront poursuivis. La protection des données personnelles, les risques cyber, la délégation de gestion et la formalisation de la qualité des données concourants aux calculs prudentiels seront particulièrement surveillés.

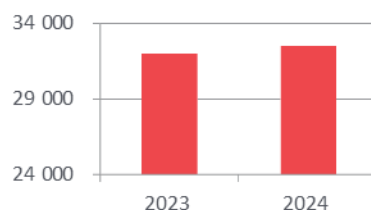
Enfin, l'optimisation des coûts de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de la SGAPS UGO sera poursuivie, en particulier par un partage toujours plus important des ressources.



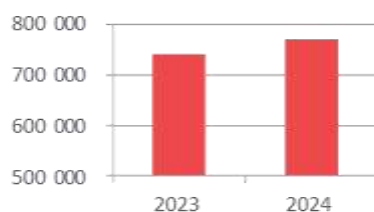
Les chiffres clés de l'Institution

Les entreprises – Les assurés

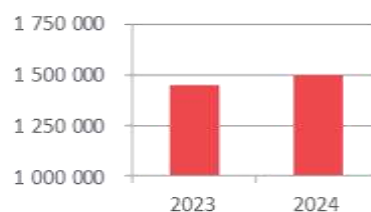
32 500
entreprises adhérentes



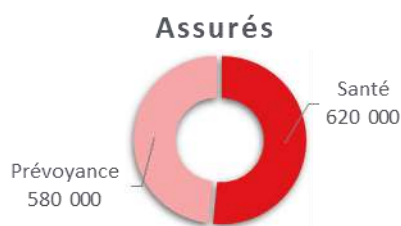
770 000
assurés



1 500 000
personnes protégées



Assurés par garantie :



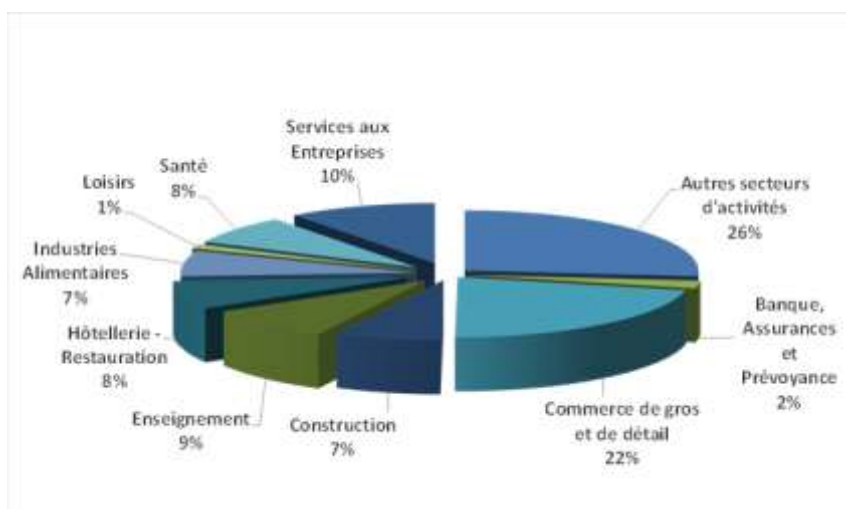
Chiffre d'affaires

1 021M€

Evolution du chiffre d'affaires



Répartition du chiffre d'affaires





RESULTATS DES 3 DERNIERS EXERCICES

En M€	2022	2023	2024
Fonds propres	132,6	135,4	139,2
Provisions techniques brutes	1 259,5	1 347,6	1 369,4
Cotisations	847,3	921,3	1 021,1
Charge de sinistres	806,9	839,6	878,1
Résultat non-vie	+1,2	+1,3	+2,4
Résultat vie	+1,1	+1,3	+0,3
Résultat de l'exercice	+2,6	+2,8	+3,8

La Gouvernance d'uniprévoyance au 31/12/2024

Collège PARTICIPANTS	
HOCHARD Pascal Président	Capgemini-CFE-CGC
BOUTCHICHE Menouar	AEES CFDT
BRAHMI Halim	Intermarché-CGT
CASTELAIN Francis	Enseignement Privé SNEC-CFTC
DENIS Valérie	Sodexo – CFE-CGC
DERRIEN Chrystelle	Castorama CFDT
DOUIN Dominique	Bigard - FO
ETEVE Béatrice	Enseignement Privé SNEC-CFTC
HENRIO Philippe	Bigard CFE-CGC
JOURDAINE Thierry	Bouygues Construction-FO
LAVALLEE Sarah	Galeries Lafayette-CFTC
PETITJEAN Amélie	Castorama-CGT
PONSOL Marc	Intermarché-CGT

Collège ADHERENTS	
GRISON Valérie Vice-Présidente	Bouygues-TF1
BLANCQUART Emmanuelle	GHICL – Groupe Hospitalier de l'Institut Catholique
BOUCHER Jérôme	Alberich Conseil
FERRIER Gérald	Accor Invest
GENDRE Franck	ACNBC
JUGIE Claude	Enseignement Privé
LAFLORENTIE Alain	Enseignement Privé
LECAT Bernard	Sarl Californie
LEDUC Olivier	BOUDET et Associés
LE MOAL Noémie	Bouygues Telecom
NINEY Jacques	Cabinet Médical
PETIT Florence	Bouygues SA
PICHON Jean-Gabriel	Bouygues SA
RICHARD Edouard	KPMG
VERZAUX Laurent	Cabinet Médical

Les Commissions au 31/12/2024

COMMISSION SOCIALE

Collège Adhérents

Jérôme BOUCHER
Gérald FERRIER
Alain LAFLORENTIE
Jacques NINEY
Florence PETIT

Collège Participants

Christelle DERRIEN
Pascal HOCHARD
Sarah LAVALLEE
Marc PONSOL

La commission sociale a tenu 8 réunions en 2024

COMMISSION FINANCIERE

Collège Adhérents

Valérie GRISON
Olivier LEDUC
Noémie LE MOAL
Jean-Gabriel PICHON

Collège Participants

Menouar BOUTCHICHE
Béatrice ETEVE
Thierry JOURDAINE
Amélie PETITJEAN

La commission financière a tenu 2 réunions en 2024

COMMISSION AUDIT ET GESTION DES RISQUES

Collège Adhérents

Jérôme BOUCHER
Olivier LEDUC

Collège Participants

Menouar BOUTCHICHE
Béatrice ETEVE
Thierry JOURDAINE

La commission d'audit et de gestion des risques a tenu 4 réunions en 2024

COMMISSION COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT**Collège Adhérents**

Valérie GRISON
Claude JUGIE
Bernard LECAT
Jacques NINEY
Florence PETIT

Collège Participants

Halim BRAHMI
Francis CASTELAIN
Thierry JOURDAINE

La commission communication et développement a tenu 2 réunions en 2024

COMMISSION INFORMATIQUE**Collège Adhérents**

Bernard LECAT
Olivier LEDUC
Jacques NINEY
Edouard RICHARD

Collège Participants

Menouar BOUTCHICHE
Francis CASTELAIN
Pascal HOCHARD

La commission informatique a tenu 3 réunions en 2024

COMMISSION NOMINATIONS ET REMUNERATIONS**Collège Adhérents**

Emmanuelle BLANCQUART
Valérie GRISON
Bernard LECAT

Collège Participants

Pascal HOCHARD
Thierry JOURDAINE

La commission nominations et rémunérations a tenu 1 réunion en 2024



Les Comptes & Annexes comptables



BILAN ACTIF AU 31/12/2024 (en K€uros)

ACTIF (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
A2-Actifs incorporels	807	808
A3-Placements	354 239	351 980
A2C-Autres placements	178 002	184 004
A2D-Dépôts espèces chez les cédantes	176 237	167 976
A5-Part des cessionnaires	1 349 314	1 327 384
A4B-Provisions d'assurance Vie	239 730	231 547
A4C-Provisions pour sinistres Vie	85 091	95 085
A4D-Provisions pour sinistres Non Vie	186 956	175 181
A4E-Provisions participation excédent & ristour Vie	5 185	7 518
A4F-Provisions participation excédent & ristour Non Vie	20 938	29 628
A4G-Provisions pour égalisation Vie	15 259	12 394
A4H-Provisions pour égalisation Non Vie	12 701	16 094
A4I-Autres provisions techniques Vie	968	142
A4J-Autres provisions techniques Non Vie	782 484	759 796
A6-Créances	278 753	259 698
A7-Autres Actifs	1 482	1 820
A6A-Actifs corporels d'exploitation	1 339	1 077
A6B-Avoirs en banque, CCP et caisse	144	743
A8-Comptes de régularisation- Actif	2 793	2 029
Total	1 987 388	1 943 720



BILAN PASSIF AU 31/12/2024 (en K€uros)

PASSIF (en K€)	31/12/2024	31/12/2023
BI-Fonds Propres	137 231	133 385
B1A-Fonds d'établissement & développement	5 000	5 000
B1C-Autres réserves	128 385	125 600
B1D-Report à nouveau	0	0
B1E-Résultat de l'exercice	3 846	2 785
B2-Passif subordonnés	2 000	2 000
B3-Provisions Techniques Brutes	1 369 389	1 347 609
B3B-Provisions d'assurance Vie	239 935	231 748
B3C-Provisions pour sinistres Vie	85 122	95 115
B3D-Provisions pour sinistres non Vie	200 929	188 426
B3E-Provisions participation excédent & risque Vie	5 185	7 518
B3F-Prov/particip° excédent & ristourne non vie	25 238	34 920
B3G-Provisions pour égalisation Vie	15 259	12 394
B3H-Provisions pour égalisation Non Vie	12 701	16 094
B3I-Autres provisions techniques Vie	968	142
B3J-Autres provisions techniques Non Vie	784 051	761 252
B5-Provisions pour risques et charges	534	708
B6-Dépôts espèces des réassureurs	168 411	175 194
B7-Autres Dettes	308 846	283 646
B8-Comptes de régularisation- Passif	977	1 177
TOTAL	1 987 388	1 943 720

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

HORS BILAN en K€	31/12/2024	31/12/2023
Engagements donnés	3 220	3 099
Caution bancaire	-	-
Nantissements donnés en couverture des engagements techniques	2 347	2 245
Autres engagements donnés	872	854
Engagements reçus	998 709	972 797
Nantissements reçus en couverture des engagements techniques	998 709	972 797



COMPTE TECHNIQUE VIE AU 31/12/2024 (en K€uros)

TECHNIQUE VIE (en K€)	Opérations Brutes (A) 2024	Cession & Rétrocessions (B) 2024	Opérations Nettes (A+B) 2024	Opérations Nettes 2023
E01-- Cotisations Acquisées Vie	132 383	-132 383	0	0
E02-- Produits des Placements	7 241	0	7 241	5 869
E02A--Revenus des Placements Vie	3 526	0	3 526	2 849
E02B--Autres Produits des Placements	232	0	232	163
E02C--Produits de Réalisation des Placements	3 483	0	3 483	2 857
E04-- Autres Produits techniques Vie	4 333	0	4 333	4 239
E05-- Charges sinistres Vie	-58 935	57 227	-1 708	-836
E05A--Prestations et Frais payés	-68 928	67 220	-1 708	-887
E05C--Variation provisions Techniques	9 994	-9 994	0	51
E06--Charge de provisions assur Vie	-11 850	11 845	-4	-2
E06A--Provisions Vie affaire directe	-9 486	9 482	-4	-2
E06B--Provisions Vie acceptations	1 299	-1 299	0	0
E06C--Provisions d égalisation Vie acceptation	-2 865	2 865	0	0
E06D--Autres Provisions Techniques	-797	797	0	0
E07--Participation résultat Vie	2 395	-2 332	63	0
E08--Frais acquisition et administration	-7 655	6 085	-1 570	-1 581
E08A--Frais acquisition Vie	-4 601	4 197	-404	-525
E08B--Frais administration Vie	-3 055	1 889	-1 166	-1 056
E09--Charges des placements	-1 784	0	-1 784	-1 129
E09A--Frais gestion	-1 242	0	-1 242	-478
E09B--Autres charges de placements	-542	0	-542	-415
E09C--Pertes / placements	0	0	0	-236
E11--Autres charges techniques Vie	-909	0	-909	-554
E12--Produits des placements transférés	-5 403	0	-5 403	-4 692
Résultat Technique des opérations VIE	59 816	-59 558	258	1 315



COMPTE TECHNIQUE NON VIE AU 31/12/2024 (en K€uros)

TECHNIQUE NON VIE (en K€)	Opérations Brutes (A) 2024	Cession & Rétrocessions (B) 2024	Opérations Nettes (A+B) 2024	Opérations Nettes 2023
D01--Cotisations acquises	888 731	-864 028	24 703	22 409
D02--Produits placements alloués au compte non technique	824	0	824	737
D03--Autres produits techniques	18 318	0	18 318	16 542
D04--Charges de sinistres	-784 572	757 352	-27 219	-24 494
D04AA--Sinistres capitaux payés non vie	-772 069	745 578	-26 491	-29 445
D04CA--Variation des provisions non vie	-12 503	11 775	-728	4 952
D05--Charges autres provisions techniques	-22 767	22 656	-111	67
D06--Participation au résultat	9 892	-8 689	1 203	490
D07--Frais acquisition et administration	-49 862	40 511	-9 351	-11 692
D07A--Frais acquisition non vie	-26 703	24 097	-2 605	-3 732
D07B--Frais administration non vie	-23 159	16 414	-6 745	-7 960
D08--Autres charges techniques	-5 996	0	-5 996	-2 794
D09--Charge provision pour égalisation	3 393	-3 393	0	0
Résultat Technique des opérations NON VIE	57 962	-55 590	2 372	1 266

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE AU 31/12/2024 (en K€uros)

NON TECHNIQUE (en K€)	Opérations Nettes 2024	Opérations Nettes 2023
Résultat technique Non Vie	2 372	1 266
Résultat technique Vie	258	1 315
F04--Produits placements alloués Vie	5 403	4 692
F06--Produits placements alloués non vie	-824	-737
F07--Autres Produits Non Technique	1 822	1 370
F08--Autres Charges Non Technique	-3 651	-1 982
F09--Résultat exceptionnel	1	-58
F10--Impôts sur les bénéfices	-1 535	-3 081
RESULTAT NON TECHNIQUE	1 216	204
RESULTAT GLOBAL	3 846	2 785

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

A – REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les comptes annuels de l'exercice 2024 sont établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-11 du 26 novembre 2015 dans sa version consolidée au 31 décembre 2024 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance modifié par les règlements ANC n°2016-12, n°2018-08, n°2019-07 et n°2020-11. A défaut de dispositions spécifiques prévues aux règlements ANC précités, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sont applicables. Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

La présente annexe est établie conformément aux dispositions du Chapitre III du Titre II, Livre IV du règlement ANC n°2015-11. L'annexe est constituée de toutes les informations d'importance significative permettant d'avoir une juste appréciation du patrimoine et de la situation financière d'Uniprévoyance, des risques qu'elle assume, et de ses résultats. Sans préjudice des obligations légales et réglementaires qui leur sont applicables, la production de ces informations n'est requise que pour autant qu'elles ont une importance significative.

B – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Croissance modérée et normalisation des politiques monétaires

Dans un contexte géopolitique toujours préoccupant (conflits au Moyen-Orient, guerre russo-ukrainienne...) mais sans retombée majeure sur l'économie mondiale, la croissance a progressé modérément (+3,1%) sans réelle reprise ou véritable ralentissement. L'année 2024 a été marquée par des divergences et le début d'un contraste qui tend à être structurel entre les Etats-Unis et l'Europe. En effet, les taux de croissance ont progressé à des rythmes différents. La croissance du Produit Intérieur Brut des Etats-Unis a été de +2,6%¹ sur l'année, alors que celui de l'Union Européenne n'a augmenté que de 0,7%¹.

Les politiques monétaires de la Banque Centrale Américaine (FED) et de la Banque Centrale Européenne (BCE) ont porté leurs fruits en favorisant une baisse de l'inflation qui semble durable. Dans ce contexte, les banques centrales ont commencé à baisser leurs taux directeurs en 2024. La Banque Centrale Européenne a débuté la baisse de ses taux en juin pour les ramener de 4,00% à 3,00% (taux de facilité de dépôt) fin 2024, par 4 diminutions successives. La Banque Centrale Américaine a attendu septembre pour initier la baisse de 5,25% à 4,25% fin 2024.

De nouvelles baisses sont attendues en 2025 notamment de la part de la Banque Centrale Européenne sur le premier semestre, pour atteindre 2% à l'été 2025.

En Europe, des disparités se manifestent en termes de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) entre les pays du sud et du nord, avec des progressions plus fortes pour les premiers que pour les seconds (par exemple, +3,2%¹ pour l'Espagne et -0,2%¹ pour l'Allemagne).

La croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) de la France s'établit à +1,1% en 2024 proche de celle de 2023 (+0,9%) et le taux de chômage s'est stabilisé autour de 7,3%.

L'inflation a poursuivi sa baisse en France en 2024 et s'établit en moyenne annuelle à 2,3% (IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé – inflation totale)). Elle était de 5,7% en 2023.

Résultats globaux de l'Institution – croissance, fondamentaux solides et résilience

Dans ce contexte, la croissance du chiffre d'affaires de l'Institution est restée dynamique en 2024 (+10,8%), permettant à Uniprévoyance de dépasser le chiffre d'affaires de 1 000M€ ! Ce résultat de nouveau très positif est réalisé grâce un développement commercial dans les tendances anticipées et une progression naturelle des portefeuilles assurés plus importante que celle anticipée :

- De nouveaux clients ont fait confiance à Uniprévoyance pour assurer leurs salariés et des clients en portefeuille ont confié des volumes d'activité supplémentaires à l'Institution ;
- Une croissance significative des cotisations de certains portefeuilles assurés (grands comptes et branches), en lien avec les renégociations effectuées et la progression des masses salariales depuis 2 ans (inflation des salaires et recrutements) ;
- Un développement équilibré du chiffre d'affaires, avec une croissance de 10,0% pour la santé et de 12,5% pour la prévoyance. La production OCCEA (outil de souscription digital mis à la disposition des courtiers) reste dynamique tout comme celle du segment standard dans son ensemble.

Les effectifs assurés progressent pour atteindre 1 500 000 personnes protégées.

Dans la continuité des 2 années précédentes, le niveau de sinistralité est de nouveau affecté par l'environnement macro-économique : inflation des dépenses en santé, nombre des arrêts de travail et absentéisme toujours élevés, vieillissement de la population active, progression des indemnités et des rentes versées en lien avec l'évolution des salaires, les revalorisations de prestations ... et les décisions gouvernementales (désengagements, revalorisations des actes...). La dégradation du niveau de sinistralité est en partie compensée par l'augmentation des taux des rendements financiers (taux technique ou d'actualisation) générant toutes choses égales par ailleurs, une baisse du montant provisionné pour couvrir les engagements longs.

La politique de souscription rigoureuse, la surveillance du portefeuille, l'aménagement des garanties et l'augmentation des cotisations appelées auprès des entreprises lorsque cela était nécessaire ont permis de maintenir les équilibres techniques bruts de l'Institution.

Uniprévoyance a été victime d'une cyberattaque le 20 mai 2024. L'Institution a immédiatement déclenché ses plans de continuité d'activité et de reprise d'activité jusqu'au 12 juillet 2024, avec une reprise progressive de l'ensemble de ses activités. Les comptes 2024 prennent en compte les conséquences de cet événement avec un impact financier représentant moins de 2,0% des ressources globales de l'Institution.

Malgré cet événement, les résultats techniques, soutenus par la dynamique de croissance du chiffre d'affaires, une évolution mesurée des investissements pour accompagner le développement de l'Institution et des dépenses récurrentes maîtrisées dans un marché de l'emploi encore sous tension, permettent de consolider la solidité financière de l'Institution et démontrent une fois de plus la capacité de résilience de celle-ci. Les fondamentaux de l'Institution ont été maintenus à des niveaux satisfaisants. Le taux de rentabilité des fonds propres est un peu supérieur à 2,5% et le taux de redistribution des cotisations encaissées se maintient à plus de 90%, en restant l'un des meilleurs du marché.

L'environnement financier reste complexe et volatile y compris sur les marchés obligataires. Les marchés actions ont été positifs en 2024 permettant de réaliser des arbitrages sur les positions détenues sur ces marchés. L'Institution a également su tirer profit des évolutions de taux et des épisodes de volatilité pour ajuster son positionnement en améliorant le taux de rendement moyen de ses portefeuilles obligataires et monétaires. Le résultat de la gestion des placements est en progression importante par rapport à 2023, avec une augmentation significative des revenus générés par la gestion de la trésorerie.

L'impôt sur les sociétés a été déterminé selon la réglementation en vigueur à la date d'établissement des comptes.

Le résultat net progresse pour atteindre +3,9 M€ en 2024 (+2,8 M€ en 2023).

Autres informations

Uniprévoyance a déménagé le 29 janvier 2024 de Vincennes (94 300 – 10 Rue Massue) à Montreuil (93 100 – 38/42 Rue Cuvier). En amont de ce déménagement, l'Institution a réalisé des travaux d'aménagement des locaux et des bureaux pour accueillir l'ensemble des salariés de l'entreprise dans un environnement de travail moderne et favorisant la convivialité et les échanges. Conformément aux objectifs fixés, le projet est mené dans un cadre budgétaire globalement équivalent à celui des locaux de la rue Massue à Vincennes.

C – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

C-1 CHANGEMENTS DANS LES REGLES ET METHODES COMPTABLES, D'ESTIMATION OU DE PRESENTATION

Il n'y a pas eu de changement dans les règles et méthodes comptables, d'estimation ou de présentation dans les comptes 2024 par rapport à 2023.

C-2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2024 et le 2 avril 2025, date à laquelle les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Institution.

C-3 COMBINAISON DES COMPTES

En application de l'article R345-1-2 du code des assurances, et conformément à la convention signée le 12 décembre 2017, les comptes d'Uniprévoyance sont intégrés dans le périmètre de combinaison de la SGAPS UGO depuis l'exercice 2017.

ACTIFS

C-4 ACTIFS INCORPORELS

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des logiciels et progiciels acquis ou créés. Les développements informatiques spécifiques sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de quatre ans.

C-5 PLACEMENTS

C-5.1 Immeubles - Terrains et constructions

Au 31 décembre 2024, l'Institution ne détient pas de patrimoine immobilier.

C-5.2 Titres de participation

Une entreprise avec laquelle existe un lien de participation est celle dont la possession durable est utile à l'entreprise. Sont présumés être des titres de participation, les titres représentant au moins 10% du capital d'une entreprise.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'utilité. Cette dernière valeur est fondée notamment sur la quote-part détenue par l'Institution dans les capitaux propres de l'entreprise détenue.

Au 31 décembre 2024, l'Institution ne détient pas de titres de participation.

C-5.3 Titres à revenus fixes

Il s'agit principalement des obligations non indexées et des titres de créances négociables. Conformément à l'article 122.1 et suivant du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015 faisant référence au R 343-9 du code des assurances, les titres à revenus fixes sont comptabilisés à leur coût d'achat hors intérêts courus à la date d'acquisition. Les intérêts courus sont inscrits dans un compte de régularisation. Conformément aux articles 122-1 et suivants, lorsque la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence déterminée pour chaque ligne de titre est rapportée actuariellement au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Il n'est pas constitué de provision au titre des moins-values résultant de la différence entre la valeur comptable, corrigée de l'amortissement de la décote ou de la surcote, et la valeur de réalisation des titres à la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article 123-1 du règlement ANC 2015-11 une provision pour dépréciation est enregistrée s'il existe un risque de crédit avéré de l'émetteur et si la perte de valeur peut être estimée de façon fiable.

L'Institution procède, à la clôture de chaque exercice, à une analyse détaillée de son exposition aux dettes souveraines et aux risques pays des émetteurs privés. L'analyse sur les émetteurs privés est complétée d'une analyse crédit.

Les conclusions de ces analyses n'ont pas révélé un risque de contrepartie avéré ou potentiel sur les titres détenus en portefeuille. Aucune provision pour dépréciation n'a donc été constituée à ce titre dans les comptes 2024.

C-5.4 Placements financiers autres que les titres à revenus fixes et les titres de participation

Cette rubrique concerne essentiellement les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable (« SICAV »), les parts de Fonds Communs de Placement (« FCP ») et de Sociétés Civiles de Placement Immobilier (« SCPI ») détenues par l'Institution. Conformément à l'article 121.2 du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015, ces placements sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat. En fin d'exercice, ils font l'objet d'une évaluation sur la base du dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque celle-ci revêt un caractère durable. Conformément à l'article 123-10 du règlement ANC 2015-11 le caractère durable d'une dépréciation est apprécié au regard des critères suivants :

1. il existait d'ores et déjà une dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent ;
2. le placement non immobilier a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté ;
3. il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement, notamment :
 - a. la baisse significative des indicateurs représentatifs du marché ou du secteur d'activité auquel appartient le placement ;
 - b. la baisse significative de la valeur de marché du placement sur une longue période, alors que le marché dans son ensemble se comporte autrement ; les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20% est présumée durablement dépréciée.

Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20% à 30%. Ces règles sont transposées autant que de besoin et adaptées aux caractéristiques des placements concernés, notamment pour ce qui concerne les OPCVM et les valeurs étrangères;

- c. l'évolution défavorable des indicateurs d'analyse fondamentaux du placement ;
- d. les difficultés de cession de ce placement ;
- e. les causes de cette baisse ou de ces difficultés, telles que, par exemple, la dégradation de l'adaptation d'un bien au marché, ou le constat de son inadaptabilité ;
- f. l'existence d'un risque de crédit avéré au sens de l'article 123-2 du présent règlement.

Etant donné le contexte de marché, Uniprévoyance a fait le choix de conserver le critère de présomption de dépréciation durable à 20% dans ses comptes 2024.

S'agissant d'un critère de présomption, celui-ci est complété d'une analyse détaillée de chacun des titres en portefeuille à la clôture de l'exercice pour déterminer le périmètre définitif des placements faisant l'objet d'une provision pour dépréciation durable.

La dépréciation constatée correspond alors à la différence entre le coût historique (valeur d'acquisition) et la valeur de réalisation du titre à la clôture de l'exercice.

Après application de ces critères à l'analyse du portefeuille, la provision pour dépréciation durable a été complétée pour atteindre 578 K€ à fin 2024.

C-5.5 Cessions de titres en portefeuille

Conformément à l'article 122.4 du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015, les cessions de titres sont réputées porter par priorité sur les titres de même nature acquis ou souscrits à la date la plus ancienne.

C-5.6 Créances pour espèces déposées chez les cédantes

Conformément à l'article R 332-16 du code des assurances, il est inscrit dans les comptes de l'Institution des dépôts d'espèces en garantie des engagements reçus.

C-6 PART DES CESSIONNAIRES

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités de réassurance. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans toutefois pouvoir excéder le montant mis à charge des réassureurs par l'application des traités.

C-7 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée tenant compte des perspectives de recouvrement. Elles comprennent notamment les autres créances nées d'opérations directes d'assurance et les comptes courants vis-à-vis des cédantes.



C-7.1 Autres créances nées d'opérations directes : créances relatives aux entreprises adhérentes

Il s'agit des cotisations émises, relatives principalement au dernier trimestre de l'exercice et qui sont encaissées au cours de l'exercice suivant.

L'évaluation des cotisations des entreprises adhérentes repose pour l'essentiel sur les déclarations des entreprises en cours ou en fin d'exercice (bordereau d'appel, déclaration sociale nominative). En complément, une fraction des cotisations fait l'objet d'une évaluation provisoire, reposant sur les informations disponibles par l'Institution à la date de clôture de l'exercice. Cette évaluation concerne les situations suivantes :

- les sommes dues par les entreprises n'ayant pas rempli leurs obligations déclaratives,
- les appels de régularisation conduisant à modifier les montants des cotisations initialement pris en compte par l'Institution.

Ces régularisations sont principalement émises au cours de l'exercice suivant, compte tenu des dates d'arrêté comptable et des délais nécessaires pour recenser les déclarations des entreprises.

C-7.2 Autres créances nées d'opérations directes : autres créances

Cette rubrique enregistre pour l'essentiel les créances issues des entrées de portefeuille et les créances douteuses.

Les créances sur les cotisations non encaissées sont dépréciées créance par créance, en fonction du degré douteux ou litigieux de chaque créance.

C-8 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Les actifs corporels d'exploitation sont constitués des agencements et aménagements réalisés sur le bâtiment et des matériels et mobiliers nécessaires à l'exploitation de l'Institution. Ils sont évalués à leur coût d'acquisition et sont amortis en fonction de leur durée de vie :

Agencement - Aménagement - Installation	Linéaire ne pouvant excéder la durée du bail (9 ans)
Matériel de bureau	Linéaire sur cinq ans
Matériel informatique et technique	Linéaire sur trois, quatre ou cinq ans
Mobilier de bureau	Linéaire ne pouvant excéder la durée du bail (9 ans)

C-9 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

Ce poste regroupe essentiellement les revenus courus non échus et les charges constatées d'avance, ainsi que les différences négatives (décotes) entre les valeurs d'achat et les valeurs de remboursement des placements financiers amortissables.

PASSIFS

C-10 FONDS PROPRES ET PASSIFS SUBORDONNES

C-10.1 Fonds propres : autres réserves - réserve de capitalisation

Les fonds propres de l'Institution comprennent la réserve de capitalisation, dans le poste des autres réserves. Elle est destinée à prémunir l'Institution contre le risque de dépréciation des valeurs comprises dans son actif et à la diminution de leur revenu. Elle est alimentée par les plus-values, nettes d'impôt, dégagées lors des cessions de titres obligataires et réduite en cas de moins-values.

C-10.2 Fonds propres : autres réserves - réserve spéciale de solvabilité

Les fonds propres de l'Institution comprennent la réserve spéciale de solvabilité, dans le poste des autres réserves. Elle correspond à la quote-part du résultat fiscal non imposé dont les Institutions de Prévoyance ont bénéficié dans le cadre de leur passage au régime fiscal de droit commun (article 206-1 du CGI) en 2012 et en 2013. Cette réserve s'élève à 2,3 millions d'euros. Elle n'a pas été mouvementée depuis sa constitution.

C-10.3 Passifs subordonnés : prêt subordonné

Un prêt subordonné d'un montant de 2,0 millions d'euros a été souscrit en décembre 2006 pour une durée indéterminée aux fins de renforcer la marge de solvabilité. Les intérêts sont payables tous les ans à terme échu. Les conditions contractuelles ne prévoient pas de clause et/ou d'indexation particulière en termes de rémunération, pouvant par exemple inciter l'emprunteur à rembourser par anticipation.

C-11 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques couvrent les engagements nés des contrats assurés par l'Institution. Les règles de comptabilisation et d'évaluation des provisions techniques sont décrites au Titre IV du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre 2015. Elles doivent être suffisantes pour le règlement intégral de ses engagements vis-à-vis des assurés, des souscripteurs et bénéficiaires de contrats et des entreprises réassurées. La part à la charge des réassureurs figure en contrepartie à l'actif du bilan.



C-11.1 Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques concernent les risques décès et arrêt de travail assurés par l'Institution. Elles représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par les assurés.

Concernant l'Institution, les engagements correspondent à la valeur actuelle des prestations à payer, compte tenu de la durée probable de versement des rentes ou indemnités, majorée des frais de gestion futurs. Ces derniers sont pris en compte à hauteur d'un pourcentage des engagements techniques.

Pour l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes restant à payer, augmentée des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques sont calculées dossier par dossier, en utilisant les tables de mortalité et les tables de maintien en incapacité et en invalidité définies par les articles 600-2 et suivants du règlement ANC 2015-11, ainsi qu'un taux d'actualisation compris dans les limites réglementaires de l'article 142.2 au 142.4 du règlement ANC N° 2015-11 du 26 novembre.

Ainsi, le taux d'actualisation des provisions mathématiques retenu pour les risques vie est de 1,75% pour la survenance 2024 (compris entre 1,0% et 1,5% pour la survenance 2023) pour un taux technique vie maximum réglementaire s'établissant à 1,75% au 31 décembre 2024.

Le taux d'actualisation des provisions mathématiques retenu pour les risques non-vie est de 2,27% (il était de 1,79% dans les comptes 2023) pour un taux technique non vie maximum réglementaire s'établissant à 2,28% au 31 décembre 2024 (1,79% au 31 décembre 2023).

C-11.2 Provisions pour sinistres à payer

Les provisions mathématiques, calculées dossier par dossier sur les risques décès et arrêt de travail, sont complétées par des provisions pour sinistres inconnus, évaluées sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des sinistres dans le temps.

Les sinistres connus mais non encore réglés font l'objet d'un provisionnement dossier par dossier.

Les provisions pour sinistres à payer sont complétées si nécessaire par un chargement de gestion destiné à couvrir les frais de gestion futurs attachés à ces sinistres. Ces derniers sont pris en compte à hauteur d'un pourcentage des provisions.

Les provisions pour sinistres à payer au titre des contrats frais de santé sont estimées sur la base des cadences de règlement observées au cours des exercices antérieurs.

C-11.3 Provisions d'égalisation et pour participation aux excédents

Pour les régimes de branches professionnelles couverts par l'Institution ainsi que pour certains grands comptes d'entreprises, des provisions d'égalisation et pour participation aux excédents peuvent être alimentées à partir des excédents techniques et financiers, conformément aux clauses contractuelles prévues par les régimes et contrats concernés.



C-11.4 Provision pour risques en cours

Pour se préserver de l'évolution des résultats sur l'exercice en cours et à venir, l'Institution peut constituer une provision pour risques en cours lorsque la charge de sinistres futurs est estimée supérieure aux primes jusqu'à la prochaine échéance de la révision de la prime.

C-11.5 Provision pour risque d'exigibilité

La provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R.343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale. Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués conformément aux dispositions de l'article R.343-5 du code des assurances.

Les plus ou moins-values latentes sont calculées sur la moyenne des valeurs de réalisation des 30 derniers jours de l'exercice clos, conformément à la réglementation en vigueur.

A fin 2024, les placements mentionnés à l'article R.343-10 sont en situation de plus-value latente globale. Aucune provision pour risque d'exigibilité n'est constituée dans les comptes 2024 de l'Institution.

C-11.6 Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est définie à l'article R.343-3 du code des assurances. Elle est calculée selon les règles décrites aux articles 142-7 et 142-8 du règlement ANC 2015-11.

La provision pour aléas financiers couvre l'insuffisance de rendement de l'actif par rapport aux intérêts techniques, sans tenir compte de l'impact de la réassurance. Elle est à constituer lorsque le taux d'intérêt technique moyen est supérieur à 80% du taux de rendement comptable des actifs de l'Institution.

Après autorisation de l'ACPR, Uniprévoyance a utilisé la méthode prévue à l'alinéa 4 de l'article A.341-1 du code des assurances, laquelle n'entraîne pas de constitution de provision pour aléas financiers dans les comptes de l'Institution.

C-11.7 Autres provisions – portabilité des droits

La loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi a modifié le mode de financement et la durée de la portabilité des droits en santé et en prévoyance pour les salariés dont le contrat de travail est rompu, dès lors que cette rupture ouvre droit à la prise en charge par l'assurance chômage.

L'application du nouveau dispositif de portabilité est applicable au 1er juin 2014 pour les garanties frais de santé et au 1er juin 2015 pour les garanties prévoyance (incapacité de travail, invalidité et décès).

L'article L.911-8 du Code de la Sécurité Sociale prévoit que les anciens salariés bénéficiaires de la portabilité continuent de bénéficier des mêmes garanties que les salariés en activité, de sorte que toute évolution du contrat en vigueur dans l'entreprise concerne aussi les personnes en portabilité. Dans ce cadre, en cas de changement d'assureur dans l'entreprise, le nouvel assureur doit aussi prendre en charge les anciens salariés de l'entreprise en portabilité, tout en respectant pour les garanties prévoyance, les dispositions de l'article 7 de la loi Evin du 31 décembre 1989 pour les prestations en cours de service.

Compte tenu de ces dispositions, Uniprévoyance ne constitue pas de provision spécifique au titre de la portabilité des droits dans ses comptes annuels.

C-12 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif aux passifs applicables au 1^{er} janvier 2002. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

C-13 DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Elles comprennent notamment les comptes courants vis-à-vis des réassureurs, les dettes envers les établissements de crédit et les dettes sociales et fiscales.

C-14 COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Ce poste regroupe essentiellement les différences positives (surcotes) entre les valeurs d'achat et les valeurs de remboursement des placements financiers amortissables.

AUTRES ELEMENTS

C-15 REASSURANCE

La réassurance est l'acte par lequel l'Institution cède à un tiers réassureur une partie des risques qu'elle a souscrits en contrepartie d'une rémunération.

Dans le cas de l'Uniprévoyance, tous les traités signés avec ses réassureurs prévoient une cession des prestations en contrepartie de la cession de la prime. Il s'agit d'une réassurance en quote-part.

Conformément à l'article R 332-16 du code des assurances, il est inscrit dans les comptes de l'Institution des dépôts d'espèces en garantie des engagements cédés.

Lorsque les engagements cédés ne font pas l'objet d'un dépôt espèces, Uniprévoyance demande annuellement aux réassureurs le nantissement de valeurs lui permettant de couvrir et de garantir ces engagements.

Pour le risque maladie (frais de santé), une partie de la prime est conservée par l'Institution pour financer les taxes à reverser à l'URSSAF.

C-16 ACCEPTATIONS

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité sur la base des informations transmises par les cédantes ou, en l'absence d'informations suffisantes, sur la base d'estimations.

C-17 PRESTATIONS SANTE

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L 163-33 et R 161-43 du Code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

C-18 DELEGATION DE GESTION

Uniprévoyance a fait le choix de déléguer une partie de ses activités de liquidation des prestations ou d'appels des cotisations. La délégation accordée est formalisée par un protocole de délégation qui définit les termes de la collaboration et les contraintes légales et réglementaires auxquelles chaque délégataire doit répondre, le reporting du délégataire auprès de l'Institution ainsi que les modalités financières. Pour contrôler les opérations ainsi déléguées, il est notamment défini annuellement un plan d'audit portant sur l'ensemble de la relation avec le délégataire.

C-19 IMPÔTS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, le régime fiscal de l'Institution est le régime d'imposition de droit commun, prévu à l'article 206-1 du Code Général des Impôts.

C-20 COMPTABILISATION DES CHARGES

Les charges sont comptabilisées par nature, puis ventilées par destination pour l'établissement des comptes de résultats techniques et non technique. Elles sont présentées en :

- charges techniques relatives aux opérations de gestion des activités de couverture des risques,
- charges non techniques relatives essentiellement aux opérations d'action sociale,
- charges considérées comme exceptionnelles, dans la mesure où elles ont, par nature, un caractère non récurrent et étranger à l'exploitation.

Les charges techniques sont classées selon qu'elles se rapportent aux opérations vie ou non vie, en fonction des destinations suivantes :

- les frais de règlement des sinistres,
- les frais d'acquisition des contrats,
- les frais d'administration et de gestion,

- les charges de gestion des placements,
- les autres charges techniques qui ne peuvent être affectées ni directement ni par application d'une clé à l'une des destinations précédentes.

L'enregistrement des charges aux comptes par destination est effectué individuellement pour les charges directement affectables à une destination. Lorsqu'une charge recouvre plusieurs destinations ou n'est pas directement affectable, elle est imputée aux différents comptes par destination en application de clés de répartition.

Les clés de répartition sont définies par sections homogènes correspondant aux différents services de l'Institution. Elles sont mises à jour annuellement. Compte tenu du déménagement d'Uniprévoyance dans de nouveaux locaux et une organisation différente de l'environnement de travail, une actualisation des clés de répartition a été effectuée pour l'exercice 2024.

C-21 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE DU PERSONNEL

Les engagements conventionnels relatifs aux indemnités de fin de carrière du personnel de l'Institution ont fait l'objet d'une évaluation au 31 décembre 2024, pour un montant de 1 322 milliers d'euros. Ces engagements sont valorisés selon la norme comptable internationale IAS 19. Afin de financer cet engagement, l'Institution a souscrit un contrat d'indemnités de fin de carrière. L'engagement net au titre des indemnités de départ en retraite s'élève à 872 milliers d'euros au 31 décembre 2024 et figure dans les engagements donnés des engagements hors bilan.

D – INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET HORS BILAN

Les chiffres reportés dans l'ensemble des annexes sont en milliers d'euros.

D-1 ANALYSE DES ACTIFS INCORPORELS ET DES PLACEMENTS

D-1.1 Evolution des actifs incorporels et des placements

Valeurs brutes en K€	31/12/2023	Acquisitions/ Augmentations	Cessions/ Diminutions	31/12/2024
Actifs incorporels	5 326	178	136	5 368
Sous-total	5 326	178	136	5 368
Autres placements	184 214	1 461 101	1 466 734	178 580
Dépôts Espèces chez les Cédantes	167 976	176 237	167 976	176 237
Sous-total	352 190	1 637 337	1 634 711	354 816
Total	357 515	1 637 515	1 634 846	360 184

Amortissements et provisions	31/12/2023	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/12/2024
Actifs incorporels	4 517	43	-	4 560
Sous-total	4 517	43	-	4 560
Autres placements	209	368	-	577
Dépôts Espèces chez les Cédantes	-	-	-	-
Sous-total	209	368	0	577
Total	4 727	411	-	5 138

Valeurs nettes	31/12/2023			31/12/2024
Actifs incorporels	808	135	136	807
Sous-total	808	135	136	807
Autres placements	184 004	1 460 733	1 466 734	178 002
Dépôts Espèces chez les Cédantes	167 976	176 237	167 976	176 237
Sous-total	351 980	1 636 969	1 634 711	354 239
Total	352 789	1 637 104	1 634 846	355 047



-1.2 État récapitulatif des placements

	Valeur brute inscrite au bilan (1)	Valeur nette	Valeur de réalisation (2)
I. Placements			
I. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours :			
- dans l'OCDE	0	0	0
- hors de l'OCDE			
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPC :	6 318	5 741	5 853
- dans l'OCDE	6 318	5 741	5 853
- hors de l'OCDE			
3. Parts d'OPC (autres que celles visées au 4) :	14 963	14 963	17 189
- dans l'OCDE	14 963	14 963	17 189
- hors de l'OCDE			
4. Parts d'OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe :	23 065	23 065	23 978
- dans l'OCDE	23 065	23 065	23 978
- hors de l'OCDE			
5. Obligations et autres titres à revenus fixes :	93 422	93 220	89 312
- dans l'OCDE	93 422	93 220	89 312
- hors de l'OCDE			
6. Prêts hypothécaires			
- dans l'OCDE			
- hors de l'OCDE			
7. Autres prêts et effets assimilés :			
- dans l'OCDE			
- hors de l'OCDE			
8. Dépôts auprès des cédantes :	176 237	176 237	176 237
- dans l'OCDE	176 237	176 237	176 237
- hors de l'OCDE			
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	40 811	40 811	40 811
- dans l'OCDE	40 811	40 811	40 811
- hors de l'OCDE			
TOTAL Dépôts	217 048	217 048	217 048
I0. Actifs représentatifs des opérations en unités de compte :			
- placements immobiliers;			
- titre à revenu variable, autres que des parts d'OPC;			
- OPC détenant exclusivement des titres à revenu fixe;			
- autres OPC			
- obligations et autres titres à revenus fixe			
II. Total des lignes I à I0	354 816	354 037	353 380
a) Dont :			
- placements évalués selon l'article R.343-9 (titres amortissables)	93 422	93 220	89 312
- placements évalués selon l'article R.343-10 (titres non amortissables)	261 394	260 817	264 068
- placements évalués selon l'article R.332-5 (contrats à capital variable)			
- Autres			
b) Dont :			
- valeurs affectables à la représentation des provisions techniques, autres que celles ci-dessous;	178 581	177 800	177 143
- valeurs garantissant les engagement pris au titre de la branche 25 (gestion de fonds collectifs);			
- valeurs déposées chez les cédantes	176 237	176 237	176 237
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des opérations visées à l'article L.932-24 en France (branche 26);			
- autres affectations ou sans affectation			
II. Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques).	354 816	354 037	353 380
III. Valeurs appartenant à des organismes au titre de la branche 25			

(1) Y compris les amortissements et reprises de différences sur prix de remboursement constatées pour les titres amortissables

(2) Valeur calculée selon les règles fixées par l'article R. 343-10



D-1.3 Etat des placements et autres informations

Le solde déjà amorti ou repris de la différence entre le prix d'achat des obligations et titres à revenus fixes et leur valeur de remboursement, conformément à l'article R 343-9, se détaille comme suit :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Total A2Z-Placements	354 239	351 980
Total Placements inscrits à l'actif	354 239	351 980
+ Amortissements des différences sur prix de remboursement	594	391
- Différences sur prix de remboursement à percevoir	796	910
Total	354 037	351 461

D-1.4 Filiales et participations

Uniprévoyance ne détient pas de filiale ou de titres de participation au 31 décembre 2023, 31 décembre 2024 ou au cours de l'année 2024.

D-2 VENTILATION DES CREANCES ET DES DETTES

D-2.1 État des créances

En K€	31/12/2024	31/12/2023
CREANCES NEES D'OPERATIONS DIRECTES	248 251	222 738
- Cotisations émises non encaissées	242 117	215 945
- Autres créances nées d'opérations directes	6 133	6 792
CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	27 750	35 420
AUTRES CREANCES	2 753	1 540
- Personnel et comptes rattachés	35	46
- Etat, impôts et taxes et organismes sociaux	473	139
- Autres débiteurs divers	2 244	1 354
AVOIRS EN BANQUE ET CAISSE	144	743
TOTAL	278 897	260 441

L'échéance de l'ensemble des créances est à moins d'un an.

D-2.2 État des dettes

En K€	31/12/2024	31/12/2023
DETTE DES CESSIONNAIRES	168 411	175 194
- Dettes espèces reçues des rétrocessionnaires	168 411	175 194
DETTE NEES D'OPERATIONS DIRECTES	245 572	230 067
DETTE NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE	22 227	10 980
DETTE ENVERS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	561	-
AUTRES DETTES	40 486	42 599
- Emprunts-dépôts & cautionnement recus	26	-
- Personnel et comptes rattachés	1 896	1 803
- Etat, impôts et taxes et organismes sociaux	26 251	29 006
- Autres créiteurs divers	12 313	11 790
TOTAL	477 257	458 840

L'échéance de l'ensemble des dettes est à moins d'un an.

D-2.3 Flux de l'exercice des opérations gérées pour une union : OCIRP

Uniprévoyance est membre de l'union OCIRP, elle gère pour son compte des rentes décès, encaisse les cotisations, et reçoit une rémunération de gestion assise sur les cotisations encaissées.

En K€	2024	2023
Cotisations encaissées	440	267
Prestations versées	98	119

D-3 DETAIL DES ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

En K€	A – Valeurs Brutes				B – Amortissements et Provisions				Valeurs Nettes (A-B)	
	2023	Entrées	Sorties	2024	2023	Dotations	Reprises	2024	2023	2024
Immobilisations corporelles en cours	485	0	-485	0	0	0	0	0	485	0
Matériel informatique et Technique	1 821	247	-146	1 922	1 387	219	-124	1 482	435	440
Matériel de bureau	14	0	-14	0	14	0	-14	0	0	0
Mobilier	441	277	-441	277	425	72	-425	71	17	206
Agencements - Aménagement - Installation	1 344	615	-1 344	615	1 344	63	-1 344	63	0	552
Immobilisations corporelles	3 621	1 139	-1 946	2 815	3 169	354	-1 907	1 616	452	1 198
Acompte / actifs corporels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Depot et Cautionnement	140	0	0	140	0	0	0	0	140	140
Total des Actifs Corporels d'exploitation	4 246	1 139	-2 431	2 955	3 169	354	-1 907	1 616	1 077	1 339

D-4 FONDS PROPRES

	31/12/2023	Mouvements de l'exercice		31/12/2024
		Affectation 2023(*)	Autres	
Fonds d'établissement	5 000	-	-	5 000
Fonds général de réserve	114 257	2 783	-	117 040
Autres Réserves	5 796	1	-	5 797
Réserve des Fonds sociaux	300	-	-	300
Réserve de capitalisation	5 248	-	-	5 248
Autres Réserves	125 600	2 785	-	128 385
Résultat en instance d'affectation	2 785	-2 785	3 846	3 846
Report à Nouveau	-	-	-	-
Fonds propres	133 385	-	3 846	137 231
Passifs subordonnés	2 000			2 000
Fonds propres et Passifs Subordonnés	135 385	-	3 846	139 231

(*) Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale d'Uniprévoyance du 13 juin 2024



D-5 DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	31/12/2023	Dotation	Reprise	31/12/2024
Provision pour déménagement	0	0	0	0
Provision pour charges	708	104	278	534
Provision pour risques divers	0	0	0	0
Total des provisions pour risques et charges	708	104	278	534

D-6 DETAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

D-6.1 Provisions Techniques vie

	31/12/2024			31/12/2023		
	Provisions brutes	Part cessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part cessionnaires	Provisions nettes
Provisions d'assurance vie	239 935	239 730	205	231 748	231 547	201
Provisions sinistres à payer	85 122	85 091	31	95 115	95 085	31
Provisions/participation excédent & risque	5 185	5 185	0	7 518	7 518	0
Provisions d'égalisation	15 259	15 259	0	12 394	12 394	0
Autres Provisions techniques	968	968	0	142	142	0
Provisions Techniques Vie	346 470	346 234	236	346 917	346 686	231

D-6.2 Provisions Techniques Non Vie

	31/12/2024			31/12/2023		
	Provisions brutes	Part cessionnaires	Provisions nettes	Provisions brutes	Part cessionnaires	Provisions nettes
Provisions sinistres à payer non vie	200 929	186 956	13 973	188 426	175 181	13 245
Provisions pour participation aux excédents	25 238	20 938	4 300	34 920	29 628	5 292
Provisions d'égalisation	12 701	12 701	0	16 094	16 094	0
Autres Provisions techniques	784 051	782 484	1 566	761 252	759 796	1 456
	0	0	0	0	0	0
Provisions Techniques Non Vie	1 022 919	1 003 079	19 840	1 000 692	980 699	19 993

D-7 DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

En K€	31/12/2024	31/12/2023
ACTIF		
Amort. Diff/prix remboursement (décote)	594	391
Charges constatées d'avance	790	646
Intérêts et dividendes courus non échus	1 409	992
Total Actif	2 793	2 029
PASSIF		
Autres Comptes de Régularisation	181	167
Diff/ prix de remboursement à recevoir (surcote)	796	910
Produits constatés d'avance	-	100
Total Passif	977	1 177

E – INFORMATIONS SUR LES POSTES DES COMPTES DE RESULTAT

E-1 ETAT DES COTISATIONS

E-1.1 Cotisations - Opérations Vie

	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Cotisations émises en France	131 902	-131 902	0	128 472	-128 472	0
Entrées de Portefeuille	481	-481	0	810	-810	0
Cotisations Vie	132 383	-132 383	0	129 282	-129 282	0



E-1.2 Cotisations - Opérations Non Vie

	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Cotisations émises en France	887 310	-862 612	24 699	789 179	-766 799	22 379
Entrées de Portefeuille	1 421	-1 416	5	2 776	-2 746	30
Cotisations Non Vie	888 731	-864 028	24 703	791 955	-769 545	22 409

E-2 ETAT DES PRESTATIONS

E-2.1 Charges de Sinistres - Opérations Vie

	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Prestations Payées	63 388	-63 388	0	58 713	-58 713	0
Sortie de portefeuille	2 566	-2 566	0	0	0	0
Variation provisions sinistres à payer	-9 994	9 994	0	35 865	-35 916	-51
Frais de gestion de sinistres	2 975	-1 267	1 708	2 252	-1 366	887
Charges de sinistres	58 935	-57 227	1 708	96 830	-95 995	836

E-2.2 Charges sinistres - Opérations Non Vie

	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Prestations Payées	734 007	-711 258	22 749	673 859	-648 670	25 189
Sortie de portefeuille	9 284	-9 284	0	505	-404	101
Variation provisions sinistres à payer	12 503	-11 775	728	10 794	-15 745	-4 952
Frais de gestion de sinistres	28 778	-25 036	3 742	27 341	-23 185	4 155
Charges de sinistres	784 572	-757 352	27 219	712 498	-688 005	24 494

E-3 CHARGE DES PROVISIONS TECHNIQUES

E-3.1 Charge des provisions - Opérations Vie

	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Charges des provisions	8 187	-8 183	4	11 856	-11 854	2
Provisions d'égalisation	2 865	-2 865	0	8 020	-8 020	0
Autres provisions techniques	797	-797	0	-391	391	0
Charges Provisions Techniques Vie	11 850	-11 845	4	19 485	-19 483	2
Réserve Générale	-2 395	2 332	-63	3 039	-3 039	0
Participation aux résultats	-2 395	2 332	-63	3 039	-3 039	0
Charges Provisions Assurance Vie	9 455	-9 513	-58	22 524	-22 522	2

E-3.2 Charge des provisions - Opérations Non Vie

	31/12/2024			31/12/2023		
	Brut	Part Réassureur	Net	Brut	Part Réassureur	Net
Provisions Mathématiques	20 353	-20 353	0	11 275	-11 275	0
Provisions pour Risques	111	0	111	-67	0	0
Autres provisions	2 303	-2 303	0	-451	451	0
Provisions Egalisation	-3 393	3 393	0	8 824	-8 824	0
Charges Provisions Techniques Non Vie	19 374	-19 263	111	19 580	-19 647	0
Réserve Générale	-9 892	8 689	-1 203	-218	-272	-490
Participation aux résultats	-9 892	8 689	-1 203	-218	-272	-490
Charges Provisions Assurance Non Vie	9 482	-10 574	-1 092	19 362	-19 920	-490

E-4 PRODUITS ET CHARGES TECHNIQUES

E-4.1 Produits Techniques

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Produits /Frais de Gestion Délégée	1 267	1 366
Produits /Frais d'acquisition	4 197	3 786
Produits Gestion	1 889	1 794
Autres produits Techniques	4 333	4 239
Autres produits techniques - Opérations Vie	11 684	11 184
Produits /Frais de Gestion Délégée	25 036	23 185
Produits /Frais d'acquisition	24 097	22 600
Produits Gestion	16 092	14 678
Autres produits Techniques	18 318	16 542
Autres produits techniques - Opérations Non Vie	83 543	77 004
Total - Autres Produits Techniques	95 227	88 189

E-4.2 Charges Techniques

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Charges de gestion sinistres	2 948	2 252
Frais d'acquisition & d'administration	7 655	7 162
Autres charges Techniques	909	554
Autres charges techniques - Opérations Vie	11 513	9 968
Charges de gestion sinistres	28 778	27 341
Frais d'acquisition & d'administration	49 862	48 969
Autres charges Techniques	5 996	2 794
Autres charges techniques - Opérations Non Vie	84 636	79 104
Total - Autres Charges Techniques	96 148	89 073



E-5 PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Produits placements		
Revenu des placements financiers	3 526	2 849
Revenus provenant de la réalisation des placements	3 483	2 857
Autres produits de placements	232	163
Total Produits de Placements	7 241	5 869
Charges placements		
Frais de gestion des placements et intérêts	1 242	478
Pertes provenant de la réalisation des placements	-	237
Autres charges des placements	542	415
Total Charges de Placements	1 784	1 130
Résultat Financier	5 457	4 740

E-6 PRODUITS ET CHARGES NON TECHNIQUES**E-6.1 Produits et charges exceptionnelles**

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Produits exceptionnels divers	1	0
Charges exceptionnelles diverses	0	-58
Total	1	-58

E-6.2 Produits et charges non techniques

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Autres produits non techniques	0	1
Produits actions sociales	1 822	1 369
Total produits non techniques	1 822	1 370
Autres charges non techniques	0	0
Charges actions sociales	-3 651	-1 982
Total charges non techniques	-3 651	-1 982
Total	-1 828	-612

Dont Action sociale

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Dotations aux Fonds Sociaux Contractuels	1 792	1 369
Produits Action Sociale	30	0
Produits d'Action Sociale	1 822	1 369
Interventions sociales :	-2 121	-1 699
- à caractère individuel	-152	-185
- autres	-1 969	-1 514
Services sociaux :	0	0
Autres charges :	-1 530	-279
- frais de fonctionnement	-1 530	-279
Charges d'Action Sociale	-3 651	-1 979
RESULTAT DE L'ACTION SOCIALE	-1 828	-610



E.6.3 Impôt sur les bénéfices

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Impôt sur bénéfices	-1 535	-3 081
Total	-1 535	-3 081

E-7 CHARGES PAR NATURE ET PAR DESTINATION

Comptabilisation par nature :

En K€	31/12/2024	31/12/2023
Services extérieurs	12 371	8 846
Impôts et taxes	2 504	4 065
Rémunérations et charges attachées	10 264	9 821
Dotation aux provisions et amortissements	436	177
Charges diverses de gestion courante (*)	76 468	71 600
Charges financières	929	739
Charges exceptionnelles	31	74
Total	103 003	95 322

(*) elles comprennent notamment les commissions d'apport et la rémunération des délégataires y compris pour les affaires acceptées en réassurance

Ces montants font l'objet de l'affectation par destination suivante :

En K€	31/12/2024			Total	31/12/2023 Total
	Technique Vie	Technique Non Vie	Non technique		
Frais de gestion des sinistres	2 975	28 778	-	31 753	29 593
Frais d'acquisition	4 601	26 703	-	31 303	30 643
Frais d'administration	3 055	23 018	-	26 072	25 489
Frais de gestion des placements	1 242	-	-	1 242	478
Autres charges des placements	542	-	-	542	415
Pertes / réalisation des placements	-	-	-	-	236
Impôts et taxes	-	-	1 535	1 535	3 081
Autres charges	909	5 953	3 651	10 512	5 187
Charges exceptionnelles	0	43	-	43	201
Total	13 323	84 494	5 186	103 003	95 322

F – COMPTES DE RESULTAT PAR CATEGORIE

F-1 OPERATIONS VIE

	Opérations collectives en cas de décès Catégorie 6	Opérations collectives en cas de Vie Catégorie 7	Acceptations en réassurance (Vie) Catégorie 19	Total Opérations Vie 2024	Total Opérations Vie 2023
Cotisations émises en France	114 741	0	17 642	132 383	129 282
Charges des prestations	54 434	4	16 346	70 784	116 316
Prestations et frais payés	45 138	0	13 797	58 935	96 830
Charges des provisions techniques (hors prélèvements)	9 296	4	2 549	11 850	19 485
A - Solde de souscription	60 307	-4	1 296	61 599	12 967
Frais d'acquisition nets	374	0	30	404	525
Autres charges de gestion nettes	-2 240	0	-18	-2 258	-2 629
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 866	0	13	-1 854	-2 104
Produit net des placements	42	0	13	54	49
Participation aux résultats	2 332	0	63	2 395	-3 039
C - Solde financier	2 374	0	75	2 449	-2 990
Cotisations cédées	114 741	0	17 642	132 383	129 282
Part des réassureurs dans les prestations payées	43 457	0	13 770	57 227	95 995
Part des réassureurs dans la charge de prov. Techniques	9 296	0	2 549	11 845	19 483
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-2 332	0	0	-2 332	3 039
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0	0
D - Solde de réassurance	-64 320	0	-1 323	-65 643	-10 766
RESULTAT TECHNIQUE VIE	227	-4	36	258	1 315
Hors Compte					
Provision pour sinistres à payer (clôture)	69 445	0	15 677	85 122	95 115
Provision pour sinistres à payer (ouverture)	81 175	0	13 941	95 115	59 251
Provision pour sinistres à payer -Variation	-11 730	0	1 736	-9 994	35 865
Provisions techniques brutes à la clôture	235 248	205	20 709	256 163	244 284
Provisions techniques brutes à l'ouverture	225 952	201	18 131	244 284	223 017
Autres provisions techniques -Variation	9 296	4	2 579	11 879	21 266
Provisions participation excédents (clôture)	5 185	0	0	5 185	7 518
Provisions participation excédents (ouverture)	7 518	0	0	7 518	4 479
Provision participation excédents -Variation	-2 332	0	0	-2 332	3 039
Variation (Y compris les prélèvements)	-4 766	4	4 315	-447	60 170

F-2 OPERATIONS NON VIE

	Dommages corporels (Non vie) Catégorie 21	Acceptations en Réassurance (Non vie) Catégorie 29	Total Opérations Non Vie 2024	Total Opérations Non Vie 2023
Cotisations émises en France	756 736	131 996	888 731	791 955
Charges des prestations	678 999	124 947	803 946	732 078
Prestations et frais payés	659 481	125 091	784 572	712 498
Charges des provisions techniques (hors prélèvements)	19 518	-144	19 374	19 580
A - Solde de souscription	77 737	7 048	84 785	59 876
Frais d'acquisition nets	2 357	248	2 605	3 732
Autres charges de gestion nettes	-7 708	2 131	-5 577	-5 787
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 350	2 379	-2 972	-2 055
Produit net des placements	824	0	824	737
Participation aux résultats	13 921	-4 029	9 892	218
C - Solde financier	14 745	-4 029	10 716	955
Cotisations cédées	755 081	108 947	864 028	769 545
Part des réassureurs dans les prestations payées	654 802	102 550	757 352	688 005
Part des réassureurs dans la charge de prov. Techniques	19 518	-255	19 263	19 647
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-13 796	5 107	-8 689	272
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0
D - Solde de réassurance	-94 557	-1 545	-96 101	-61 621
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	3 276	-904	2 372	1 266
Hors Compte				
Provision pour sinistres à payer (clôture)	140 280	60 648	200 929	188 426
Provision pour sinistres à payer (ouverture)	130 333	58 093	188 426	177 633
Provision pour sinistres à payer -Variation	9 947	2 555	12 503	10 794
Provision d'égalisation (clôture)	11 259	1 442	12 701	16 094
Provision d'égalisation (ouverture)	16 094	0	16 094	7 271
Provision pour égalisation -Variation	-4 835	1 442	-3 393	8 824
Autres provisions techniques (clôture)	691 779	92 271	784 051	761 252
Autres provisions techniques (ouverture)	667 427	93 825	761 252	751 103
Autres provisions techniques -Variation	24 353	-1 554	22 799	10 149
Provisions participation excédents (clôture)	14 778	10 460	25 238	34 920
Provisions participation excédents (ouverture)	28 574	6 346	34 920	34 900
Provision participation excédents -Variation	-13 796	4 114	-9 682	20
Variation (Y compris les prélèvements)	15 669	6 557	22 227	29 786

F-3 OPERATIONS TOTAL

	Opérations Directes	Acceptations en Réassurance	Total Opérations	Total Opérations
	2024	2024	2024	2023
Cotisations émises en France	871 476	149 638	1 021 114	921 237
Charges des prestations	733 437	141 293	874 730	848 394
Prestations et frais payés	704 619	138 888	843 506	809 329
Charges des provisions techniques (hors prélèvements)	28 818	2 406	31 224	39 065
A - Solde de souscription	138 039	8 344	146 384	72 843
Frais d'acquisition nets	2 731	278	3 010	4 257
Autres charges de gestion nettes	-9 948	2 113	-7 835	-8 416
B - Charges d'acquisition et de gestion nettes	-7 217	2 391	-4 825	-4 159
Produit net des placements	866	13	878	786
Participation aux résultats	16 253	-3 966	12 287	-2 821
C - Solde financier	17 119	-3 954	13 165	-2 035
Cotisations cédées	869 821	126 589	996 411	898 827
Part des réassureurs dans les prestations payées	698 259	116 320	814 579	783 999
Part des réassureurs dans la charge de prov. Techniques	28 814	2 295	31 108	39 130
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-16 128	5 107	-11 021	3 311
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	0
D - Solde de réassurance	-158 877	-2 868	-161 745	-72 386
RESULTAT TECHNIQUE GLOBAL	3 498	-869	2 630	2 581
Hors Compte				
Provision pour sinistres à payer (clôture)	209 725	76 325	286 051	283 542
Provision pour sinistres à payer (ouverture)	211 508	72 034	283 542	236 883
Provision pour sinistres à payer -Variation	-1 782	4 291	2 509	46 658
Provision d'égalisation (clôture)	11 259	1 442	12 701	16 094
Provision d'égalisation (ouverture)	16 094	0	16 094	7 271
Provision pour égalisation -Variation	-4 835	1 442	-3 393	8 824
Autres provisions techniques (clôture)	927 233	112 980	1 040 213	1 005 536
Autres provisions techniques (ouverture)	893 580	111 956	1 005 536	974 120
Autres provisions techniques -Variation	33 653	1 025	34 678	31 415
Provisions participation excédents (clôture)	19 964	10 460	30 424	42 438
Provisions participation excédents (ouverture)	36 092	6 346	42 438	39 378
Provision participation excédents -Variation	-16 128	4 114	-12 014	3 059
Variation (Y compris les prélèvements)	10 908	10 872	21 780	89 956

G – AUTRES INFORMATIONS

G-1 EFFECTIF MOYEN

Personnel salarié (nombre)

	2024	2023
Cadre	72,8	64,5
Non Cadre	33,9	36,3
Effectif Total	106,7	100,9

Personnel mis à disposition (nombre)

	2024	2023
Cadre	0,8	0,8
Non Cadre	-	-
Effectif Total	0,8	0,8

G-2 REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

Indemnités allouées aux membres du Conseil d'Administration :
Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont gratuites.

Rémunération des mandataires sociaux :
Concernant les mandataires sociaux, l'information n'est pas communiquée puisqu'elle permettrait d'identifier la situation des personnes concernées.

G-3 ENGAGEMENTS AUPRES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

Il n'y a pas de prêt accordé aux membres du Conseil d'Administration, ni aux membres de la direction.

Aucun engagement n'a été pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque.



G-4 HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2024	2023
Au titre de la mission d'audit légale	127 842	124 423
Services Autres que la Certification des Comptes (SACC)	0	0
Montant total des honoraires versés au titre de l'exercice	127 842	124 423

G-5 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Il n'y a eu aucun engagement de dépenses au titre de la recherche et du développement au cours de l'exercice 2024.

G-6 DEPENSES DE MECENAT

Les dépenses de Mécénat pour l'exercice 2024 s'élèvent à 25 000 € (2023 : 26 000 €) et donnent lieu à un crédit d'impôts d'un montant de 15 000 € (2023 : 15 600 €).





Présentation du rapport général des Commissaires aux Comptes

DocuSign Envelope ID: C5422F1C-3C60-441E-AC30-54B1B8C630D3



Tour Exaltis
01, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



GRANT THORNTON
20, rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

UNIPREVOYANCE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Grant Thornton
Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
Capital de 2 297 184 Euros - RCS Nanterre 632 013 843

DocuSign Envelope ID: C5422F1C-3C80-441E-AC30-54B1B8C630D3

UNIPREVOYANCE

Institution de Prévoyance
Siège social : 38-42 rue cuvier - 93100 MONTREUIL
SIREN : 318 990 736

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de l'Institution de prévoyance UNIPREVOYANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institution de prévoyance UNIPREVOYANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note C-17 Prestations santé de l'annexe des comptes annuels concernant le caractère déclaratif de certaines prestations de santé.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Évaluation des provisions pour sinistres inconnus (PSI) au titre des garanties décès et arrêt de travail

Risque identifié	Notre réponse
Un montant de 1 369 M€ est comptabilisé au 31 décembre 2024 au titre des provisions techniques dans les comptes annuels. Ce solde comprend les provisions pour sinistres inconnus (PSI) au titre des risques décès et arrêt de travail. Comme indiqué dans les notes C.11 et les notes D.8.1&2, les provisions mathématiques et provisions pour sinistres à payer sont cédées en quasi-intégralité. Ces PSI correspondent à une estimation de la charge des sinistres survenus sur l'exercice mais non encore déclarés, évaluée sur la base d'une analyse statistique de l'évolution des sinistres dans le temps, en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques d'Uniprévoyance. Comme indiqué dans la note C.11.2, la détermination des provisions pour PSI résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques de type Chain Ladder et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. Dans le secteur assurantiel, ces modalités ne sont pas uniformes et diffèrent en fonction de la nature des risques couverts. Il s'agit pour Uniprévoyance de garanties de type invalidité, incapacité, rente conjoint, rente éducation et décès. Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative et du risque d'erreur dans les estimations retenues dans les comptes.	Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué et testé l'environnement de contrôle interne lié : • A la gestion des sinistres tête par tête permettant la détermination des provisions mathématiques et des provisions pour sinistres à payer ; • Au processus de détermination de la charge à l'ultime (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ; • Aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité ; • A l'application du programme de réassurance. Nous avons réalisé des procédures visant à contrôler la fiabilité des données ayant servi de base aux estimations et nous avons par ailleurs mis en œuvre des procédures analytiques (suivi de l'évolution des ratios de sinistralité) sur les variations significatives afin d'identifier leurs origines et circonstances et procédé à un examen du dénouement des estimations comptables de l'exercice précédent. Nos travaux ont également consisté à examiner la robustesse des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, ainsi que du contexte économique et financier propre à Uniprévoyance et de notre expérience d'audit. Nous avons par ailleurs procédé à un re-calcul des provisions PSI, pour les garanties susmentionnées, pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par Uniprévoyance. Nous avons examiné l'information correspondante figurant dans l'annexe des comptes annuels.

DocuSign Envelope ID: C5422F1C-3C80-441E-AC30-54B1B6C630D3

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes des informations prudentielles relatives à la solvabilité extraites du rapport prévu par l'article L. 355-5 du code des assurances.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de l'institution de prévoyance UNIPREVOYANCE par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2000 pour le cabinet FORVIS MAZARS et du 14 juin 2022 pour le cabinet GRANT THORNTON.

Au 31 décembre 2024, le cabinet FORVIS MAZARS était dans la vingt-cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet GRANT THORNTON dans la troisième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe à la commission d'audit et gestion des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons à la commission d'audit et gestion des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons à la commission d'audit et gestion des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

DocuSign Envelope ID: C5422F1C-3C80-441E-AC30-54B1B6C630D3

Parmi les éléments communiqués dans le rapport à la commission d'audit et gestion des risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également à la commission d'audit et gestion des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec la commission d'audit et gestion des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, le 12 mai 2025

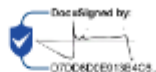
Signé par :

3EFEDAC3A4004FF...

Olivier LECLERC
Associé

Grant Thornton

Neuilly-sur-Seine, le 12 mai 2025

DocuSigned by :

070D08DC0919E408...

Laurent LUCIANI
Associé



Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes

DocuSign Envelope ID: C5422F1C-3C80-441E-AC30-54B1B8C630D3



MAZARS
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense



GRANT THORNTON
29, rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

UNIPREVOYANCE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

FORVIS MAZARS SA
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense Cédex
Tél : +33 (0) 1 49 97 60 00
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à directoire et conseil de surveillance – Sogem inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Versailles.
Capital de 8 320 000 Euros – RCS Nanterre 784 824 153

GRANT THORNTON
29, rue du Pont – 92200 Neuilly sur Seine
Tél : +33 (0) 1 41 25 85 85
Société par actions simplifiée d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Capital de 2 297 184 Euros – RCS Nanterre 632 013 843

DocuSign Envelope ID: C5422F1C-3C80-441E-AC30-54B1B8C830D3

UNIPREVOYANCE

Institution de Prévoyance
SIREN 318 990 738

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'Institution de prévoyance UNIPREVOYANCE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Institution de prévoyance, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour l'Institution de prévoyance des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article A. 931-3-9 du Code de la Sécurité sociale, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, les informations prévues à l'article A. 931-3-9 du Code de la Sécurité sociale relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**Convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 931-3-27 du code de la sécurité sociale, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention de mise à disposition de locaux à la SGAPS UGO par Uniprévoyance

Personnes concernées : Mesdames Béatrice ETEVE, Valérie GRISON et Florence PETIT ; Messieurs Menouar BOUTCHICHE, Halim BRAHMI, Pascal HOCHARD, Thierry JOURDAINE, Bernard LECAT, Olivier LEDUC, Jacques NINEY administrateurs d'Uniprévoyance et de la SGAPS UGO.

UNIPREVOYANCE

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2024

Forvis Mazars SA et Grant Thornton 1

DocuSign Envelope ID: C5422F1C-3C80-441E-AC30-54B1B6C630D3

Nature et objet :

Convention de mise à disposition de locaux de bureaux situés au 38-42 Rue Cuvier 93100 Montreuil ainsi qu'à l'utilisation de l'adresse comme domiciliation du siège à compter du 24 avril 2025 à la SGAPS UGO par Uniprévoyance.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2023, votre Conseil d'Administration a décidé d'autoriser cette convention.

Modalités : la mise à disposition est effectuée à titre gracieux.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Courbevoie, le 12 mai 2025

Grant Thornton

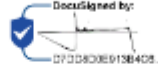
Neuilly sur Seine, le 12 mai 2025

Signé par :

 2EFEDA03A40D4FF...

Olivier LECLERC

Associé

DocuSigned by :

 07D38C0E013B4C8...

Laurent LUCIANI

Associé



Les résolutions



PREMIERE RESOLUTION : LES COMPTES

Après que les délégués ont pris connaissance :

- du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale,
- du rapport du Conseil d'Administration sur la délégation de gestion et l'intermédiation,
- de l'exposé des comptes sociaux de l'exercice 2024,
- du rapport sur les comptes annuels et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées,

le Président, Monsieur Pascal HOCHARD soumet à leur approbation, les comptes de l'exercice 2024 et l'affectation du résultat de la manière suivante :

Résultat 2024	:	+ 3 845 882,28 €
		=
Réserve fonds paritaire de garantie (1)	:	+ 197,06 €
Fonds général de réserve	:	+ 3 845 685,22 €

DEUXIEME RESOLUTION : AU BUDGET DE L'ACTION SOCIALE

Le Président, Monsieur Pascal HOCHARD soumet à l'approbation des délégués à l'Assemblée Générale la résolution suivante :

Le montant du budget dédié à l'action sociale est fixé à 300 000 € pour l'année 2025.

